



## Droits obligations inscription agence immobilière

Par **sylyohcla62**, le **06/05/2008** à **20:39**

Une agence immobilière m'a fait déplacer, elle proposait la location d'un studio. Quand je suis allée dans cette agence, c'était en fait pour signer un dossier d'inscription, j'ai dû faire deux chèques pour le dossier, j'y suis allée le 28 avril, le 29 les deux chèques ont été débités. A l'issue de mon inscription, on m'a proposé une adresse de location, je connaissais déjà cette adresse pour y être allée, le propriétaire avait passé une annonce en particulier. J'ai demandé si c'était l'adresse où se trouvait une ambassade, l'agence m'a répondu que non. En fait c'était des appartements que j'avais déjà visités. Ils sont insalubres. L'agence est située à 30 mètres de cet immeuble et m'a dit ne pas être responsable, qu'elle ne le savait pas. Pourtant la personne m'avait dit que ce monsieur était "arrangeant". J'ai envoyé une lettre recommandée le jour même à l'agence pour réclamer mon argent, je n'ai pas eu de nouvelles, de plus sur le contrat signé, il est signalé que c'était des frais de dossier et de recherche. Et que je dois accepter une location dans les 10 km autour du lieu que je recherche. Quels sont mes droits ?